



Téléconférence sectorielle – Questions-réponses issues des sessions de l'automne 2025

Mercredi 24 septembre 2025 – De 13 h 00 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 19 h 00

Remarque : les questions ne sont pas présentées dans leur ordre d'origine, mais regroupées par thème ou par contenu. Elles ont également été reformulées, de même que les réponses, afin d'améliorer la clarté et la compréhension.

Avenir du secteur et accords (responsable : Pamela AuCoin, directrice générale)

Q1 : Que se passera-t-il lorsque l' ACNEAGJEC prendra fin en mars 2026?

R : Nous avons signé un accord de prolongation jusqu'en mars 2031 et travaillons activement avec nos partenaires fédéraux pour la planification au-delà de mars 2026. Nous tiendrons le secteur informé dès que nous aurons plus de détails.

Q2 : Quand pouvons-nous espérer que les frais payés par les parents soient réduits à environ 10 dollars par jour?

R : L' ACNEAGJEC prévoyait d'atteindre des frais moyens de 10 dollars par jour pour les enfants de moins de 6 ans d'ici le 31 mars 2026. Nous continuons à travailler avec nos partenaires fédéraux pour atteindre cet objectif.

Q3 : Le programme de prématernelle restera-t-il indépendant du programme de garde d'enfants réglementé ou sera-t-il intégré au programme national de garde d'enfants dans le prochain accord?

R : Le programme de prématernelle est reconnu comme un programme d'apprentissage pour la petite enfance et est pris en compte dans notre planification de la main-d'œuvre et des programmes d'études. Cependant, il n'est pas inclus dans l'ACNEAGJEC, ni en termes de création de places ni en termes de financement.

Q4 : Quand pouvons-nous espérer que le gel des tarifs soit levé? Quelles aides financières sont disponibles pour les prestataires qui rencontrent des difficultés en raison du gel des tarifs et où pouvons-nous trouver plus d'informations?

R : Les tarifs demeurent gelés alors que nous travaillons à atteindre un tarif moyen de 10 \$ par jour pour les enfants de moins de 6 ans d'ici le 31 mars 2026. Nous sommes conscients que certains prestataires peuvent éprouver des difficultés financières; c'est pourquoi nous continuons d'offrir chaque année des subventions discrétionnaires à l'ensemble des prestataires afin de les aider à atténuer ces pressions. Nous invitons les prestataires ayant besoin d'un soutien supplémentaire à



présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien opérationnel. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Soutien opérationnel » ci-dessous :

[Informations pour les exploitants | Garde d'enfants en Nouvelle-Écosse](#)

Opérations et initiatives de création de places (responsable : Krystal Therien, directrice des opérations)

Q5 : Combien de places en centres de garde ont été fermées par rapport à celles qui ont été ouvertes? Allons-nous atteindre l'objectif provincial en matière de places?

R : Nous publions chaque trimestre les progrès réalisés en matière de places, y compris les ouvertures et les fermetures : [Progrès accomplis dans la création de nouvelles places dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants | Garde d'enfants en Nouvelle-Écosse.](#)

À la fin du deuxième trimestre 2025/26, 8 910 places ont été ouvertes et 1 539 ont été fermées.

Q6 : Quand les centres de garde privés seront-ils inclus dans la création/l'expansion des places?

R : Actuellement, le financement fédéral pour l'expansion n'est pas disponible pour les centres privés dans le cadre de l'accord existant. Nous nous engageons à tenir le secteur informé si cela change.

Q7 : Les programmes de prise en charge avant et après l'école actuels seront-ils affectés par l'expansion du PPECAAENE?

R : Les programmes agréés existants qui offrent des services de garde pour les enfants d'âge scolaire peuvent maintenir leur activité dans le cadre de leur licence actuelle.

Q8 : Comment les prestataires du PPECAAENE peuvent-ils obtenir des fonds pour soutenir l'inclusion des enfants qui ont besoin d'un soutien individuel plus important?

R : Dans le cadre du processus d'accord annuel, les prestataires du PPECAAENE peuvent soumettre une demande de subvention basée sur les besoins, pouvant atteindre 15 000 dollars par cohorte. Le montant de la subvention est basé sur une évaluation des revenus et des dépenses, y compris les coûts liés aux aides à l'inclusion. Pour obtenir un formulaire de demande, veuillez envoyer un courriel à NSBAP@novascotia.ca.

Qualité, innovation et perfectionnement professionnel (responsable : Hoa Truong-White, directrice de la qualité, de l'innovation et du perfectionnement professionnel)

Q9 : Envisage-t-on d'instaurer deux journées de perfectionnement professionnel pendant la semaine, pendant lesquelles les centres seraient fermés pour permettre au personnel d'y prendre part?



R : C'est une question que nous examinons dans le cadre du nouveau modèle de financement.

Q10 : Les centres peuvent-ils disposer d'une liste des produits qui répondent aux nouvelles normes nutritionnelles?

R : Le ministère ne recommande aucune marque ou produit en particulier. Afin d'aider les prestataires à déterminer quels produits répondent aux nouvelles normes nutritionnelles, la Direction a collaboré avec des nutritionnistes de la santé publique pour proposer des séances de formation professionnelle et créer des ressources, telles que [« Comment utiliser les critères de pourcentage de la valeur quotidienne \(% VQ\) »](#) pour guider la sélection des aliments qui répondent aux normes. Vous pouvez accéder aux ressources et aux enregistrements des séances de formation professionnelle sur le lien suivant :

[Information for Regulated Child Care Settings | Early Learning and Child Care \(ELCC\) | NS Dept of Education & Early Childhood Development](#)

Nous vous informerons des autres possibilités de perfectionnement professionnel dès qu'elles seront disponibles.

Q11 : De nombreux centres ont du mal à respecter les nouvelles exigences nutritionnelles et à faire face à l'augmentation des coûts qui en découle. Comment pouvons-nous relever ces défis?

R : Nous avons pris connaissance des difficultés liées au gaspillage alimentaire. Les séances sur l'alimentation sensible aux besoins organisées avec l'université Mount Saint Vincent (à partir de novembre 2025) et la [FAQ](#) aideront les centres à planifier les repas et à dissiper les idées fausses. Par exemple, surveiller la quantité consommée et éviter de préparer trop de nourriture contribuera à réduire le gaspillage.

Commented [JB1]: Please insert French version, if available.

Soutien aux prestataires de services (responsable : Ryan DeCoste, Financement des prestataires de services et aides à l'accessibilité financière)

Q12 : Envisagez-vous de créer une formule qui permettrait aux grands centres de demander davantage d'heures hors ratio pour les directions et les directions adjointes?

R : C'est une question que nous examinons dans le cadre de l'élaboration du nouveau modèle de financement.

Q13 : La province financera-t-elle les congés de maladie, qui ne sont actuellement pas financés par la province?

R : C'est une question que nous examinons dans le cadre de l'élaboration du nouveau modèle de financement.

Commented [JB2]: This hyperlink opens the Food and Nutrition Support section instead of the FAQs.



Q14 : Les heures travaillées par les éducatrices et éducateurs en dehors des heures d'ouverture normales peuvent-elles être réclamées dans le cadre de la SIQ si elles sont consacrées à des tâches essentielles liées au centre?

R : Les heures travaillées en dehors des heures d'ouverture normales ne peuvent pas être réclamées au titre de la SIQ.

Q15 : Des options sont-elles envisagées pour le personnel de longue date qui approche de la retraite et dont l'accumulation de pension est limitée?

R : Le MEDPE a mis en place un financement pour un régime de retraite à prestations déterminées et des avantages sociaux collectifs pour le personnel des services de garde agréés. Cependant, il n'existe pas de soutien spécialisé supplémentaire pour le personnel de longue date du secteur qui approche de la retraite. Il est recommandé au personnel de consulter le régime de retraite des CAAT pour en savoir plus sur leurs cotisations de retraite et leurs options à la retraite.

Autres

Q16 : Certains contrats de conseillères/conseillers arrivant à échéance, devons-nous nous attendre à une diminution du soutien apporté par les conseillères/conseillers à l'avenir?

R : Certains de nos postes d'agent(e)s de délivrance de permis et de conseillère/conseiller en développement de la petite enfance étaient à durée déterminée et quelques-uns d'entre eux ont pris fin. À court terme, vous serez peut-être mis en relation avec un(e) agent(e) de délivrance de permis et un(e) conseillère/conseiller différents, pendant que nous menons à bien nos processus RH internes.

Q17 : Prévoyez-vous d'inclure le personnel de cuisine dans l'échelle salariale?

R : Il n'est actuellement pas prévu d'ajouter le personnel de cuisine ou d'autres membres du personnel à l'échelle salariale de l'EPE.

Q18 : Quel est le calendrier prévu pour l'introduction du nouveau modèle de financement opérationnel, et à quoi les prestataires doivent-ils s'attendre pendant le processus de transition?

R : Nous continuons à affiner les options du modèle en fonction des données dont nous disposons afin de garantir des informations précises et pertinentes. Pour soutenir cet effort, les prestataires recevront un modèle mis à jour pour soumettre leur rapport annuel 2024-25. Les conclusions de la phase actuelle des travaux guideront les recommandations politiques et l'engagement du secteur. Avant de passer à la mise en œuvre, nous collaborerons largement avec le secteur afin de partager plus de détails et de recueillir des commentaires.

Q19 : Quand publierez-vous des informations sur la nouvelle structure de certification EPE?

R : Le passage d'une structure de classification à une structure de certification est toujours à l'étude mais ne se fera pas dans l'immédiat, car notre priorité actuelle est de réexaminer de façon



plus générale les initiatives relatives à la main-d'œuvre, en vue d'éclairer notre plan d'action pour l'accord à l'échelle du Canada pour 2027–2031.

Q20 : Quand y aura-t-il une liste d'attente centralisée?

R : Nos efforts actuels de modernisation numérique se concentrent sur l'amélioration du portail des prestataires de services et le soutien aux nouveaux processus de financement opérationnel. Ces améliorations visent à réduire la charge administrative pour le personnel d'exploitation et d'administration, ce qui permettra d'accélérer les délais de traitement et de paiement.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre de ces services de base, des fonctionnalités supplémentaires seront développées dans les phases futures. Nous fournirons des mises à jour au secteur dès que nous disposerons de plus d'informations sur le calendrier de mise en œuvre.